

## **Note information sur évaluation EPS BAC, CDN du 7 et 8 novembre 2019**

Le BO n°31 (29/08/19) modifie l'arrêté de 2011 sur les modalités d'organisation du CCF pour les baccalauréats général et technologique. Le BO n° 36 (3/10/19) en précise le contenu par une circulaire et son annexe. Ces textes suppriment les référentiels par APSA. Après avoir supprimé les compétences spécifiques dans les programmes, ce sont maintenant les repères d'évaluation nationaux précis qui disparaissent : c'est la discipline en tant que construction scolaire nationale qui est menacée, au profit d'une vision localisée.

### **Autant de Bac EPS que de Lycée, une EPS localisée et éclatée**

Charge à chaque équipe EPS de proposer « la déclinaison des référentiels pour chaque APSA choisie par l'établissement, dans le respect du cadre national ». Cinq fiches, une par champ d'apprentissage, constituent le très allégé référentiel national d'évaluation et nous renvoie à la logique absurde des champs que nous contestons.

Les épreuves nationales étaient, sur le principe, un étalon de mesure des acquisitions en EPS sur l'ensemble du territoire. Avec ce « thermomètre » commun on pouvait établir des bilans, diagnostiquer les écarts (ex : écart filles -garçons ; écarts entre APSA ; différences entre filières,...etc.).

C'est un renoncement à un service public de l'EPS, ambitieux et égal pour tous les élèves.

La discipline va se priver de toute évaluation de ses effets, ce que signale le rapport de la Cour des Comptes sur l'Ecole et le Sport (12/09) qui consacre un chapitre à « l'absence de certification d'un socle national d'acquis » et mentionne que « Les modalités de conception et d'organisation de cette épreuve finale du cursus du secondaire ne garantissent pas le contrôle d'un niveau d'aptitude physique par une génération d'élèves. »

### **Une répartition des points imposée**

Une EPS de moins en moins motrice (AFL1 réduit à 12 points), et de plus en plus contributive avec des attendus méthodologique et sociaux (AFL 2 et 3) survalorisés.

Non seulement les savoirs physiques, sportifs et artistiques ne sont pas définis nationalement par APSA, mais en plus ils ne composent que 60% de la note ! La spécificité culturelle de la discipline, au travers de la technique et de la performance sportive et artistique s'en trouve minorée. La même tendance appliquée à d'autres disciplines choquerait profondément. Que dirait-on si en mathématiques, la prestation « mathématique » d'un.e élève était notée sur 12 points, et le reste sur du périphérique (aide aux autres élèves, tutorat, ..)?

En plus ces procédures vont favoriser les élèves qui maîtrisent bien les codes scolaires. Les travaux de la commission nationale des examens, notamment sur les évaluations de la CP5 qui contiennent déjà dans la note finale une part importante sur des critères méthodologiques, ont montré que ce point était source de discrimination entre les élèves des différentes filières ([http://www.snepfsu.net/peda/docs/bac/20190329\\_\\_eps\\_lp\\_discriminante\\_v2.pdf](http://www.snepfsu.net/peda/docs/bac/20190329__eps_lp_discriminante_v2.pdf)).

### **Autant de Bac EPS que d'élèves et une subjectivité renforcée.**

La liberté de choix possibles pour les élèves va créer une véritable usine à gaz et proposer un bac « individuel ».

a) Choix de la modalité de l'épreuve pour l'AFL1

Ex : CA1 ...nombre d'essai, type de départ, d'élan, virage, etc

Avec ce paramètre, tout barème commun devient impossible. Jusqu'à présent un seul barème de prestation pouvait être établi car l'épreuve se déroulerait dans un cadre avec des règles communes.

On voit bien ici la volonté de s'éloigner des références culturelles que sont les APSA et leurs règlements.

- b) Choix du poids relatif dans l'évaluation entre AFL2 et AFL3 (entre 2 et 6 points) Sur quelles bases l'élève va opérer son choix ?
- c) Choix des rôles pour l'AFL 3, Ex : Pour les CA3, 2 rôles sont à choisir. La multiplication des possibilités offertes aux élèves rendent complexe l'évaluation le jour J.

Le comble est atteint avec la possibilité donnée aux élèves de choisir leur propre répartition de barème et ce sur quoi portera leur évaluation ! Encore une fois envisage-t-on en mathématiques que l'élève choisisse les problèmes et leurs coefficients ?

Si nous ne sommes pas opposés à la prise en compte des savoirs relatifs à différents rôles, encore faut-il que leurs savoirs soient clairement identifiés pour être évalués et que leur part dans la note soit raisonnable.

Attribuer 6 points à un.e élève au motif qu'il ou elle serait « essentiel.le pour le fonctionnement du collectif » et « apporterait une plus-value au groupe » pose problème. L'objet de l'EPS est-elle de former au management ? La subjectivité va prendre alors le pas et ouvrir la porte à nombre de contestations de notes.

Une évaluation nationale avec un référentiel par APSA avait apporté un climat serein avec une référence incontestable, identique sur l'ensemble du territoire, quels que soient les élèves et les enseignant-es.

### **Contrôle Continu dans le CCF : La création d'une hydre à deux têtes**

Une nouvelle forme est inventée!

Malgré une mise en garde en début du texte: « *Ce contrôle (le CCF) ne peut être confondu avec une évaluation formative qui renseigne l'élève sur l'évolution de ses apprentissages ni avec une évaluation continue qui se déroule tout au long du processus d'enseignement.* », dans le chapitre suivant est écrit : «*Les degrés d'acquisition des AFL2 et AFL3 font l'objet d'une évaluation au fil de la séquence d'enseignement qui est finalisée le jour de l'épreuve.* » On y perd son latin !!

Le CCF en EPS, apprécié et reconnu par toute la profession, proposait un contrôle (une épreuve) à la fin d'un cycle d'apprentissage. Suite aux actions du SNEP, le ministère avait pourtant confirmé dans le BO n°33 du 29 Aout, le CCF comme modalité d'évaluation en EPS.

Cette nouvelle création va entraîner une confusion pour tous, élèves et enseignant-es, car désormais avec le nouveau BAC un contrôle continu apparaît, avec une nouvelle évaluation prévue en EPS comme pour toutes les disciplines du livret scolaire (10% du total des coefficients du bac). Bien qu'aucun texte n'encadre le contenu de ces évaluations, on peut penser que les enseignants mettront des notes en partie en lien avec l'évaluation continu des élèves tout au long du cycle d'apprentissage.

Le contrôle continu (contestée par les enseignants) dans les épreuves du nouveau Bac avait été présenté par le ministre comme la garantie de bien l'extraire des épreuves nationales (EC3), et où la banque nationale de sujet offre un « référentiel » commun.

En EPS, à contrario on mélange les genres.

Le contrôle continu dans les CCF est un dispositif qui ne peut se comprendre que par la volonté de transformer l'EPS par l'évaluation. Les AFL2 et 3 ne peuvent qu'être intimement liés au contrôle continu.

Le CCF ne peut comporter une part de CC, sinon ce n'est plus un CCF !